



Rapport sur La réunion pré-inter CC et la réunion inter CC Bruxelles, 8 novembre 2019

Réunion pré-inter CC

Les représentants des dix secrétariats de CC existants se sont réunis le matin du 8 novembre pour préparer la réunion inter CC organisée par la Commission.

Les thèmes partagés visant la coordination entre les CC ont été identifiés et incluaient :

- Sujets environnementaux, approche écosystémique
- Perturbation du stock reproducteur
- Energie éolienne
- Stocks communs
- INN
- Gouvernance
- Changement climatique
- Plastiques
- Etiquetage
- Financement des CC
- Discussions ONU
- Aspect social de la pêche
- Mise en œuvre de l'OD

L'organisation d'ateliers communs, comme l'atelier CC EOS /CC Marchés sur les plastiques dans la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer par exemple, peut faciliter les synergies entre les CC et pourrait être une source d'avis pour plus qu'un CC individuel.

Il a été convenu que les secrétariats ainsi que les présidents et vice-présidents pourraient avoir des réunions régulières pendant l'année.

Il a été convenu que les CC informent ou envoient les opinions d'un CC à l'autre pour qu'elles soient incluses dans leurs discussions et rédaction d'avis afin de présenter des avis/opinions communs.

La Commission estime que les CC ne doivent pas poursuivre le Parlement européen activement, et que les avis sont soumis à la Commission et aux états membres uniquement, conformément aux règles de la PCP.

LE FEAMP et le financement scientifique des CC ont également été débattus. L'argent de la Commission aux CC est spécifiquement alloué pour les services administratifs fournis. L'article 6.2a des règlements actuels relatifs au FEAMP, précise qu'un financement direct pour les recherches scientifiques doit être offert aux CC.

doit être après un financement direct de la gestion. Il doit y avoir un effort uni de la part des CC.

Cependant, les CC doivent se montrer prudents lorsqu'ils demandent des recherches car cela peut être source de conflit entre les CC et les organismes internationaux qui conseillent la Commission. Les CC peuvent effectuer des recherches en collaboration avec des organismes nationaux, plutôt que fournir une voix indépendante afin de ne pas déranger les organismes de recherche nationaux/européens.

Le CC Stocks pélagiques et CC Marchés ont convenu de partager avec les autres CC leur avis proposés pour la COM sur le FEAMP.

Les secrétariats ont convenu qu'il serait utile d'examiner avec la Commission la qualité de ses réponses aux avis des CC.

Réunion Inter AC

Les représentants des dix secrétariats de CC existants incluant les présidents et/ou les vice-présidents ainsi que des observateurs ont participé à la réunion inter CC organisée par la Commission, l'après-midi du 8 novembre.

Veronica Veits, Directrice de la DG MARE.B, a accueilli tous les participants et les a informés que le 11^{ème} CC pour les régions ultrapériphériques vient juste d'être formalisé.

En 2018, la Commission a reçu 73 avis des CC. Entre janvier et octobre de cette année, 62 recommandations ont été reçues. Les défis demeurent variés entre les CC, cependant, il est important pour la Commission que les CC fonctionnent bien et que les parties prenantes n'abandonnent pas la procédure.

2020 sera la première année RMD, et la Commission a pleinement conscience que la mise en œuvre totale de l'OD est un énorme défi. 2020 est également une année importante pour le nouvel accord FEAMP ainsi que la révision des règlements de contrôle de la pêche.

Ceci a été suivi de plusieurs présentations qui peuvent être consultées sur notre site web – lien) et de brèves discussions.

Fonctionnement des CC : comment améliorer la performance ? (CCLD)

A. Rodriguez du CCLD a donné une vue d'ensemble de l'examen de la performance du CCLD qui est une approche en deux phases, dont le premier rapport a été publié. Cet examen évalue i) comment les groupes de travail fonctionnent, ii) l'analyse de la procédure décisionnelle, iii) la qualité de la production d'avis et le feed-back de la CE, et iv) la promotion de la transparence. Le livret est disponible [ici](#).

Application de la règle consensuelle et réflexion de l'opinion minoritaire (CCLD)

I. Lopez a donné un aperçu de la prise de décision au sein du CCLD. Le consensus demande des efforts et n'est pas spontané.

L'honnêteté est requise mais ce n'est pas facile au cours des discussions. En outre, quiconque est en faveur du consensus se doit également de soutenir le consensus dans le temps. Un gros effort est nécessaire de la part des deux côtés des collègues afin de ne pas abuser d'une position en utilisant une position minoritaire. Il est important de se respecter les uns les autres et de s'assurer que chacun comprend que tous les membres souhaitent atteindre le meilleur résultat.

Quand de nouveaux membres arrivent, les autres membres de leur collège ont pour responsabilité de les informer afin qu'ils comprennent l'importance du compromis. Le collège doit également tenir compte de la personne qui va au comité exécutif car ils ont besoin de personnes qui comprennent ce qu'est leur responsabilité ultime.

En l'absence de toute contribution des membres, le secrétariat a plein mandat pour rédiger des avis sur toute question se présentant.

Les opinions minoritaires sont aussi importantes que les opinions majoritaires et incluses de la même manière dans le texte et non séparées ou ajoutées à la fin ou dans une note de bas de page.

Trois points importants doivent être assurés :

1. Bonne culture intra CC ;
2. Secrétariat solide ;
3. Avoir l'esprit ouvert, il ne s'agit pas d'une lutte de pouvoir et le meilleur moyen vise à refléter ce qui est commun à tous et ce qui ne l'est pas.

Représentation de la pêche artisanale (CCMed)

G. Buonfiglio a déclaré que la pêche artisanale a une valeur sociale et culturelle importante, a un impact sur l'environnement plus faible que celui des autres secteurs de la pêche avec une grande variété d'engins de pêche, une sélectivité d'engins plus grande, un niveau d'effort inférieur et une nature saisonnière.

Le CCMed implique la pêche artisanale dans les approches participatives et les procédures de prise de décision, en particulier dans le GT 5 "Pêche artisanale et impact socio-économique", dans le GT 1 "réforme de la CFP" et le GT G4. En 2016 le comité exécutif a approuvé un document de recherche sur le conflit entre la pêche artisanale et le secteur de la pêche récréative ([lien](#)).

La plateforme Low Impact Fishers of Europe ([LIFE](#)) est membre du collège du secteur de la pêche, et le CCMed collabore également avec la plate forme Amis de la pêche artisanale ([lien](#)).

Commentaire de la Commission : certains CC ont eu des difficultés à inclure la pêche artisanale à leur travail, en particulier eu égard à quand et de quelle manière. La Commission encourage activement ces CC à accorder une plus grande priorité à cette question.

Représentation des groupes d'autres intérêts (The Pew Charitable Trusts)

J. Vandeveldé s'est exprimé à ce sujet : 'Améliorer les CC : problèmes et solutions'

Les CC ont pour objectif de contribuer à la réalisation de l'article 2 de la PCP. Ce qui a lieu dans les CC sont des discussions sur la manière de mettre en œuvre (certaines parties de) la PCP mais les CC contribuent-ils réellement à la réalisation ponctuelle des objectifs de la PCP – non, tout du moins en ce qui concerne certains CC.

Lors d'une récente enquête des ONG, 3 questions ont été posées, auxquelles 19 personnes ont répondu :

1. Les ONG participent-elles suffisamment au sein des CC ?
 - a. Selon la plupart des participants la participation des ONG est insuffisante.
2. Vous attendez-vous à ce que la participation de votre organisation augmente/diminue/reste la même au cours des deux prochaines années?
 - a. La plupart pensent que la participation va rester la même, une minorité a déclaré qu'elle devrait augmenter.
3. Recommanderiez-vous à une autre ONG de se joindre au CC ?
 - a. 50% oui, 50% non.

Il a été demandé à la Commission de clarifier ce qu'est et ce que n'est pas un CC. Parfois, les ONG ont l'impression de faire partie d'un CC non pas pour mettre en œuvre la PCP mais pour retarder la mise en œuvre de la PCP. La Commission doit contrôler le fonctionnement et intervenir le cas échéant.

Le secteur de la pêche dirige essentiellement l'ordre du jour. Les ONG doivent mettre beaucoup d'énergie dans un avis à titre de position minoritaire. Beaucoup de temps est consacré à l'OD et aux plans rejets, cela doit bien entendu être mis en œuvre, mais le temps consacré à cet aspect est perdu sur d'autres aspects (article 8 et 10).

Des solutions doivent être trouvées pour se répartir de l'ordre du jour, une rédaction plus constructive alignée sur la PCP. La Commission doit réagir en cas de problème de rédaction.

La position des ONG n'est en général pas reflétée (en particulier lorsqu'il s'agit de positions minoritaires). Parfois les ONG ne savent pas ce qui se passe suite à la rédaction de l'avis. L'adoption de l'avis devrait-elle se faire par consensus uniquement ? Protocoles de développement et présentation d'avis, partager les bonnes pratiques à ce sujet.

Tous les CC régionaux sont concernés. C'est un sujet qui doit être abordé au sein des CC.

Commentaire : Les groupes de travail du CCLD pourvoient toujours le président et le vice-président des deux collègues.

Le rôle du président

N. Wiechmann a réfléchi à son rôle à titre d'ancien président du CC Mer du Nord.

- Quel intérêt ont les membres à rejoindre un CC ?
- Les groupes régionaux (EM) devraient accorder aux CC suffisamment de temps pour préparer les avis.
- Procédure codécisionnelle : Les CC devraient avoir accès au Parlement.
- Si toutes les parties prenantes peuvent avoir accès à la Commission individuellement, pourquoi devenir membre d'un CC ?

Assurer la qualité des recommandations et leur livraison en temps opportun

S. O'Donoghue (CC Pel) a parlé de la nécessité d'avis scientifiques solides. Il est important d'établir la confiance entre les parties prenantes, les recommandations consensuelles devraient être la norme.

Les membres participant aux GT ou GD se doivent de participer activement et non se contenter d'être présents et d'écouter

Le CC mer Baltique a une procédure de décision par email par le comité exécutif qui requiert 20 jours max., ainsi qu'une prise décision accélérée entre le président et le vice président du comité exécutif.

Recherche dans le secteur de la pêche

Horizon Europe a un appel pour les sujets de recherche prioritaires au cours de la prochaine décennie. Ils ont commencé à formuler le programme de travail des deux prochaines années et encouragent les CC à réfléchir concrètement sur les sujets de recherche sur la pêche au cours des deux premières années du programme.

Quels sont les sujets de recherche prioritaires ? Selon Horizon ils incluent comment produire davantage de produits alimentaires de l'océan et des eaux intérieures, comprendre l'écosystème marin et le changement climatique, le gouvernement et le cadre permettant d'atteindre les objectifs de la PCP.

La discussion sur les protocoles d'accord/subventions COM/CIEM – l'opinion du secteur de la pêche sur l'inclusion de l'assurance qualité à laquelle s'opposent les GOI. La subvention du CIEM est public, mais le CIEM a des problèmes de ressources tandis qu'aucun financement de la COM n'est disponible. Comme le CSTEP est surchargé, il ne participe plus à l'évaluation des nouveaux avis scientifiques.

Les suggestions sont requises avant la fin de l'année.

La procédure n'appartient pas à la DG MARE, donc tout n'est pas susceptible d'être approuvé.

Contributions à Pascale Colson.

FONCTIONNEMENT DES CC : COMMENT AMELIORER LA PERFORMANCE ?

Développer le programme de travail (I. Kingma, CC mer du Nord)

Examen en raison de Brexit, Secrétariat déplacé du Royaume-Uni aux Pays-Bas

Communiquer au nom du CC (E. Brouckaert, CC EOS)

Commentaire du CC Mer Baltique : Des individus membres de l'équipe de gestion peuvent représenter le CC.

Coordination des questions communes à tous les CC (E. Roller, MARE-D-3)

Les CC examinent souvent les mêmes points, par ex. : Règlements de contrôle de la pêche. Parfois les avis des CC se contredisent et cela devient difficile pour la Commission d'identifier le problème réel. Ceci est courant en ce qui concerne les règlements de contrôle mais également les mesures techniques.

S'il est demandé aux CC de fournir un avis sur une question horizontale, il serait utile de collaborer avec d'autres CC et peut-être de mettre en place un groupe commun. La Commission comprend que les spécificités des CC compliquent la collaboration, par exemple la spécificité bassin maritime.

En matière de communication et de la façon dont les CC interagissent avec le Parlement européen, ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît car la Commission ne souhaite pas que les CC le fassent. Mais qui parle au nom des CC et si vous parlez au nom des CC, quel est votre rôle ? Quelle est votre casquette ?

La PCP est très claire : le rôle des CC est de fournir des avis à la Commission et aux états membres, pas d'exercer une pression sur les membres du PE au nom des CC. Bien que le Parlement soit très intéressé par ce que font les CC, il est important d'éviter une situation où les membres du PE reçoivent différents membres des CC sur des questions uniques.

COMMENT SONT RETENUS LES AVIS DES CC (P. Colson, DG MARE-D-3)

73 recommandations ont été reçues en 2018 avec certains thèmes plus populaires que d'autres, par ex.: l'OD, les possibilités de pêche, le FEAMP post 2020.

Eu égard à la proposition relative au FEAMP, de nombreuses priorités et recommandations ont été retenues, mais pour un certain nombre des ces dernières, uniquement sous certaines conditions.

Les recommandations relatives à la mise en œuvre de l'OD ont fortement contribué à l'identification de solutions potentielles aux situations de choke et des meilleurs outils disponibles pour gérer ces dernières.

La Commission a accordé une grande attention aux recommandations des CC sur les possibilités de pêche lors de l'élaboration de ses propositions sur les TAC.

Les nombreux courriers des CC à la Commission sur les conséquences de Brexit ont attiré l'attention sur des problèmes potentiels et contribué à la préparation de 2 décisions de la COM.

RÔLE DES CC DANS LA DIMENSION SOCIALE DE LA PCP (D. Vaigauskaite, MARE-D3)

Les objectifs sociaux de la PCP figurent à l'article 2.

Le FEAMP a pour objectif de promouvoir une pêche et une aquaculture responsables au niveau social.

La lettre de mission du nouveau commissaire fait référence à une évaluation de la PCP avant 2022 et pour évaluer les questions qui n'ont pas été suffisamment traitées dans le cadre de la PCP actuelle, l'aspect social étant une de ces dernières.

En matière de normes du travail, elles incluent le travail et la vie à bord, et la sécurité mais également un niveau de vie équitable.

Les ORGP sont impliquées. Le 15 Novembre est la date limite pour l'intégration par les états membres des directives de l'UE sur OIT 188 dans le droit national. Il est recommandé aux CC de s'impliquer dans les conventions associées de Cape Town et Torremolinos.

Commentaire : Le CCLD collabore avec le comité UE Dialogue Social.

Situation des dossiers clés (E. Roller, MARE-D-3)

Le premier trilogie sur le FEAMP est fixé au 19 Novembre. Dispositions règlements communs et budget sont toujours en attente également.

La Commission finalise l'analyse du bassin maritime et prépare des documents d'orientation pour la négociation des programmes : défis et possibilités par bassin maritime et comment le FEAMP peut accorder la priorité. Des documents de service sont attendus début 2020.

Révision of Règlements de contrôle de la pêche : le rapport provisoire devrait être prêt début 2020. Audience la semaine prochaine au comité PECH. Le premier examen du Conseil est terminé, la présidence finlandaise prépare le texte avant la fin de l'année. La discussion démarre en 2020 sous la présidence croate.

Questions d'ordre administratif et financier (P. Colson et M. Aussems, MARE-D-3)

Il est demandé aux CC d'envoyer leur intention d'organiser des réunions bien en avance et d'identifier précisément pourquoi le CC souhaite la présence de la Commission à une réunion spécifique eu égard à l'ordre du jour.

Les recommandations doivent être envoyées à la Commission et aux états membres uniquement. Les recommandations doivent être spécifiques.

Règles applicables aux membres du Royaume-Uni: Royaume-Uni pays tiers, il existe déjà des règles eu égard aux pays tiers. Ils peuvent être invités à titre d'observateurs actifs et peuvent également être remboursés. Egalement ajouté aux règlements délégués.

Clôture Elisa Roller

Demande de feedback sur Inter CC 2019 et attente de suggestions de thèmes pour la prochaine réunion Inter-CC.